



DU SOMMET AU CONCRET : UN PLAN D'ACTION POUR LA CULTURE AFIN DE CONCRÉTISER LE PACTE POUR L'AVENIR

SEPTEMBRE 2024

Le Pacte pour l'avenir récemment adopté donne aux Nations unies, ainsi qu'à toutes celles et ceux qui travaillent à leurs côtés, un nouveau point de référence. À un peu plus de la moitié de la période d'application de l'Agenda 2030 – et tandis que les progrès attendus manquent encore notablement – le Pacte vise à accélérer la capacité du système international à réaliser son potentiel et à atteindre ses objectifs dans le but d'assurer à la communauté mondiale un avenir durable et résilient.

Cet objectif est partagé par la campagne Culture2030Goal. Notre volonté de garantir l'intégration des arts, de la culture et du patrimoine dans l'élaboration des politiques est motivée par la conviction qu'il s'agit d'éléments essentiels dans la construction d'un monde meilleur et la génération de vies meilleures.

Bien qu'il ne parvienne pas à hisser la culture au même niveau que d'autres domaines politiques, le Pacte pour l'avenir constitue donc une avancée précieuse.

L'appel à considérer la culture comme un objectif de développement à part entière – comme cela avait été fait dans le cadre d'un projet antérieur – aurait pu constituer un signal important. Cela aurait permis de confirmer aux gouvernements et aux acteurs des arts, de la culture et du patrimoine que la culture ne doit pas être considérée comme un domaine politique de second ordre ou traité en vase clos.

Néanmoins, le texte final du Pacte – tout comme le Pacte mondial pour le numérique et la Déclaration sur les générations futures – constituent un pas en avant certain. Nous vous invitons à consulter l'annexe pour plus de détails sur les références à la culture au sein de ces documents.



Ce qui importe, désormais, est sa mise en œuvre. Nous avons besoin d'un plan de mise en œuvre, non seulement pour atteindre l'objectif du Pacte concernant l'intégration de la culture dans les politiques de développement plus larges, mais également pour confirmer la place de la culture en tant que levier de changement.

La campagne Culture2030Goal propose donc le plan suivant – en dix points – pour y parvenir :

- I **1.** Garantir que la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies sur la culture et le développement durable de 2025 s'appuie sur le Pacte pour l'avenir, approuve les résultats de la conférence MONDIACULT 2025 et établisse une feuille de route concrète ainsi qu'un mécanisme d'établissement de rapports pour la période restante de mise en œuvre de l'Agenda 2030.
- I **2.** Marquer le 20^{ème} anniversaire de la Convention de l'UNESCO de 2005 sur la promotion et la protection de la diversité des expressions culturelles grâce à une programmation mondiale et multisectorielle, en réunissant notamment les travaux plus larges autour de la diversité culturelle et des droits culturels de l'ONU. Cela peut être l'occasion de mettre en avant d'autres instruments de l'UNESCO, notamment les conventions de 1954 et de 1970, en tant que moyen d'atteindre des objectifs tels que la lutte contre les dommages causés sur le patrimoine culturel.
- I **3.** Mettre à jour les orientations qui s'adressent aux états entreprenant des examens nationaux volontaires des ODD, et recommander l'inclusion de la culture dans ce processus d'examen, en incluant notamment des propositions concrètes sur la manière d'impliquer les acteurs des arts, de la culture et du patrimoine, et de prendre en compte les moteurs culturels facilitant les résultats du développement.
- I **4.** Assurer la continuité et la régularité de l'établissement de rapports et des flux d'information qui circulent entre l'UNESCO et l'ensemble du système des Nations unies concernant la préparation et les résultats de la conférence MONDIACULT 2025, y compris par le biais d'une présentation auprès de la Deuxième Commission des Nations unies.



- I **5.** Mettre à jour les orientations des Nations unies pour le développement des cadres nationaux de développement durable, afin d'y intégrer les arts, la culture et le patrimoine, non seulement pour y inclure les praticiens des arts, de la culture et du patrimoine, mais également pour assurer que les facteurs culturels fassent partie intégrante des discussions plus larges portant sur la planification et la mise en œuvre.

- I **6.** Coordonner avec la Rapporteuse Spéciale des Nations unies en matière de droits culturels des travaux s'appuyant sur la reconnaissance du besoin d'intégrer les droits culturels dans la mise en œuvre du Pacte pour l'avenir, afin d'explorer les moyens d'y parvenir concrètement. Il pourrait s'agir d'une liste de contrôle ou d'un autre outil de « garantie de la composante culturelle » permettant l'évaluation préalable de différentes initiatives en termes d'impact sur les droits culturels.

- I **7.** Nommer un ou une envoyé-e spécial-e sur les arts, la culture et le patrimoine, chargé-e d'étudier de manière concrète comment réaliser le potentiel de ces éléments pour soutenir les objectifs plus larges des Nations unies. En particulier, la personne titulaire de ce rôle devrait développer des plans visant à assurer une mobilisation plus équitable et plus systémique des arts dans les travaux de l'ONU, en liaison étroite avec l'UNESCO et la Rapporteuse Spéciale en matière de droits culturels.

- I **8.** Veiller à ce que les plans pour le Sommet Social mondial de 2025 intègrent la culture dès le début, en écho à la reconnaissance du rôle de la culture dans la cohésion sociale, dans le but d'en obtenir des résultats culturellement informés, nourris et pertinents. De même, il serait nécessaire de veiller à ce que la conférence sur les océans, les prochaines réunions de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ainsi que plusieurs autres événements deviennent des vitrines du rôle de la culture dans l'avancement des objectifs politiques.

- I **9.** Veiller à ce que l'examen du processus du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) facilite une discussion significative sur la question de la culture et des contenus, et en particulier sur la manière de garantir que la gouvernance de l'internet et du numérique permette de soutenir les objectifs de diversité des expressions culturelles et de participation, et d'assurer la sauvegarde de la culture numérique.



- I **10.** Continuer à œuvrer pour que la voix et les besoins des populations autochtones soient pris en compte dans l'élaboration des politiques, conformément aux souhaits des communautés autochtones elles-mêmes.

Cette proposition se fonde sur le résultat des discussions menées lors de l'événement parallèle « Pas d'avenir sans culture : Réfléchir et imaginer la place de la culture dans la mise en œuvre du Pacte pour l'avenir », organisé par la campagne Culture2030Goal le 20 septembre 2024 (voir l'ordre du jour et l'enregistrement vidéo [ici](#)).

La proposition est également cohérente avec notre proposition initiale pour un Objectif Culture publiée le 26 septembre 2022, la veille de Mondiacult, dans la Ville de Mexico (voir [ici](#)).



ANNEXE 1 LA CULTURE DANS LE PACTE POUR L'AVENIR

L'analyse du Pacte, ainsi que du Pacte mondial pour le numérique et de la Déclaration sur les générations futures qui y sont annexés, met en évidence les références suivantes :

L'**action 11** du pacte s'engage à protéger et à **promouvoir la culture et le sport en tant que composantes essentielles du développement durable**. Elle souligne en particulier le rôle de la culture dans le fait de donner aux individus et aux communautés un sentiment d'identité et de favoriser la cohésion sociale, et donc sa capacité de jouer le rôle de catalyseur dans le développement durable.

En termes d'engagements concrets, elle appelle à prendre des mesures visant à ce que la culture puisse contribuer à un développement plus efficace, plus inclusif, plus équitable et plus durable, et à l'intégrer dans les politiques et stratégies économiques, sociales et environnementales. Elle plaide également en faveur d'un investissement public adéquat dans la protection et la promotion de la culture.

Un deuxième engagement de cette action porte sur le retour et la restitution des biens culturels, et plaide en faveur d'un renforcement de la coopération dans ce domaine, à travers notamment le renforcement du dialogue. Enfin, elle s'engage à promouvoir et à soutenir le dialogue interculturel et interreligieux.

Constatant cette forte référence à la culture au sein de l'une des actions principales du pacte est, assurément, de bon augure. Néanmoins, bien que le sport puisse être considéré dans certains cas comme une expression culturelle en soi, des actions distinctes pour la culture et le sport auraient pu permettre de mieux apprécier la profondeur de la contribution des arts, de la culture et du patrimoine, voire du sport en lui-même. Toutefois, l'action est clairement plus axée sur la culture que sur le sport.

L'action a le mérite de considérer la culture comme un objectif en soi et comme un facteur permettant d'atteindre d'autres objectifs. Elle souligne également de manière implicite l'importance des arts créatifs et du patrimoine. Dans son appel à intégrer la culture au sein des politiques, on peut également lire l'importance de la prise en compte des préoccupations et des facteurs culturels, autre priorité de la campagne.

En revanche, une faiblesse évidente notable réside dans l'absence de référence à la culture en tant qu'objectif spécifique (en raison, visiblement, d'un désir de ne pas préjuger des décisions concernant le format/la structure de l'agenda post-2030), ou en tant que pilier du développement durable. Néanmoins, il s'agit d'une avancée précieuse pour toutes celles et ceux qui partagent l'objectif de la campagne de garantir une meilleure reconnaissance du rôle de la culture dans l'élaboration des politiques au sens large.



L'**action 13** complète la référence faite sur le rôle du dialogue interculturel en appelant à mettre l'accent sur la promotion d'une culture de la paix. Le terme n'est pas nouveau, bien sûr, mais comme la campagne l'a indiqué dans le passé, il implique que pour atteindre un résultat culturel, des actions culturelles s'avèrent nécessaires. L'**action 18** promeut également le dialogue interculturel dans le cadre de la réponse à l'intolérance.

L'**action 14** condamne fermement l'impact des conflits armés sur le patrimoine culturel, ainsi que sur les civils et les infrastructures civiles. Il est important de considérer le patrimoine comme faisant partie de l'agenda de la paix au sens large, même s'il peut être regrettable que la mise en œuvre concrète proposée ne fasse aucune référence à l'importance des conventions de l'UNESCO de 1954 et de 1970, entre autres, ou à d'autres travaux pertinents.

L'**action 46** souligne l'engagement de garantir les droits humains de toutes et tous, et fait explicitement référence aux droits culturels dans ce contexte. L'introduction suggère que les droits doivent être traités de manière égale et souligne la nécessité de protéger les défenseurs des droits humains contre l'intimidation et les représailles. Les engagements concrets se concentrent sur le renforcement des capacités du système des droits humains et sur l'amélioration de sa coordination au sein des Nations unies. Il serait certainement également souhaitable de profiter de l'occasion de la mise en œuvre du pacte pour mettre davantage l'accent sur la défense des droits culturels dans l'ensemble des travaux des Nations unies.

L'action 53 souligne la nécessité d'élaborer des mesures de progrès en matière de développement durable qui aillent au-delà du PIB. Bien qu'elle ne fasse pas explicitement référence à la culture, cette action ouvre une voie potentielle vers une meilleure prise en compte du bien-être, sur lequel il est prouvé que l'accès à la culture et la participation culturelle peuvent avoir un effet positif indéniable.

En résumé, le Pacte pour l'avenir contient de nombreux éléments sur lesquels toute personne désireuse de renforcer le rôle des arts, de la culture et du patrimoine peut s'appuyer pour appeler les instances décisionnaires à agir, et ce, à tous les niveaux.

LA CULTURE DANS LE PACTE MONDIAL POUR LE NUMÉRIQUE

Adopté parallèlement au Pacte, le Pacte mondial pour le numérique offre un cadre pour la coopération internationale en matière de gouvernance de l'internet et des technologies numériques. Il comporte des références notables à la culture et met l'accent sur la nécessité de travailler dans le respect des **droits culturels**. Il souligne également la



nécessité de soutenir la **diversité culturelle et linguistique de l'espace numérique** (notamment par la réglementation de l'IA et le développement d'ensembles de données) et de veiller à ce que les initiatives visant à promouvoir la culture numérique **tiennent compte des besoins culturels de chaque société**.

Les références à la diversité culturelle soulignent la nécessité de reconnaître et de lier les efforts de mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO de 2005 plus spécifiquement au travail de l'ONU dans son ensemble. Nous nous félicitons également de la reconnaissance de la nécessité de veiller à ce que les politiques soient culturellement informées et pertinentes.

LA CULTURE DANS LA DÉCLARATION SUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

La Déclaration sur les générations futures établit un engagement à sauvegarder les besoins et les intérêts des générations futures, tout en ne laissant personne de côté. Dans ce contexte, elle reconnaît que la prise en compte des générations futures est culturellement ancrée dans de nombreuses sociétés.

En outre, elle réaffirme la nécessité de défendre les **droits culturels**, ainsi que d'**honorer, de promouvoir et de préserver la diversité culturelle et le patrimoine culturel**. La déclaration reprend le texte du pacte sur le dialogue interculturel et la restitution, tout en y incluant de nouvelles dispositions sur l'importance de **sauvegarder les traditions, les croyances spirituelles et les connaissances ancestrales des populations autochtones, ainsi que de renforcer leurs institutions culturelles**.

Au-delà des éléments de la Déclaration qui reprennent des textes d'autres textes, il est bon de voir les besoins des **communautés autochtones** reconnus avec autant de force. Nous nous félicitons également du lien étroit entre la prise en compte de la culture et les questions plus générales de durabilité.



ANNEXE 2 CONTEXTE

Au cours du processus d'élaboration et d'adoption du Programme 2030 de l'ONU et des ODD, plusieurs réseaux culturels mondiaux ont fait campagne, sous la bannière « [Le futur que nous voulons intègre la Culture](#) », pour l'inclusion d'un Objectif spécifique consacré à la culture, et l'intégration des aspects culturels à travers l'ensemble des ODD. Dans le cadre de cette campagne #Culture2015goal, quatre documents ont été publiés : un [Manifeste - Proposition d'un objectif](#) (septembre 2013), une [Déclaration sur l'inclusion de la culture dans le Programme 2030](#) (mai 2014), une [proposition d'indicateurs pour mesurer les aspects culturels des ODD](#) (février 2015), et un [Communiqué sur la version finale de l'Agenda 2030](#) (septembre 2015), qui soulignait les « progrès réalisés » mais remarquait également que « des étapes importantes restent à franchir ».

Dans le contexte de la pandémie de Covid-19, la campagne #Culture2030goal a publié le 20 avril 2020 une Déclaration intitulée « [Pour que la culture réalise son potentiel dans la réponse à la pandémie de COVID-19](#) », qui a été [officiellement lancée](#) le 21 mai 2020, à l'occasion de la Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement. La déclaration a été [signée par le président de l'Assemblée générale des Nations Unies](#) et par plus de 280 personnes et organisations dans le monde entier.

La campagne a publié deux rapports analytiques (et critiques) sur la dimension culturelle de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 : « [La culture dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030](#) », analysant les examens volontaires nationaux, en 2019, et « [La culture dans la mise en œuvre des ODD : une analyse des Examens Locaux Volontaires \(VLRs\)](#) », en 2021. La campagne a également promu plusieurs discussions dans le cadre des forums politiques de haut niveau (HLPF) des Nations Unies en [2020](#) et [2021](#).

En 2021, la campagne a publié sa [vision stratégique](#). La campagne souhaite une place plus importante pour la culture dans la mise en œuvre de l'actuel Programme 2030 des Nations Unies, l'adoption d'un objectif explicite pour la culture dans le Programme de développement post-2030 et l'adoption d'un Programme mondial pour la culture qui soit ambitieux et complet.

En 2022, dans le contexte de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur les politiques culturelles organisée à Mexico, Mondiacult 2022, la campagne a lancé l'[ébauche d'un futur objectif culturel](#) et a salué l'engagement pris dans la Déclaration finale de la Conférence d'intégrer un objectif culturel spécifique dans l'agenda de développement post-2030, avec la déclaration « [L'engagement en faveur d'un objectif culturel explicite dans la Déclaration de MONDIACULT est le bienvenu : il est maintenant temps de le concrétiser](#) ».



En 2023, cinq déclarations intergouvernementales de haut niveau ont reconnu la nécessité d'un Objectif Culture explicite.

- I Tout d'abord, le 23 août 2023, les dirigeants et dirigeantes du [groupe des BRICS](#) se sont engagés à inclure la culture dans leurs politiques nationales de développement en tant que moteur et facilitateur de la réalisation des ODD.
- I Deuxièmement, les 9-10 septembre 2023, les chefs et cheffes d'États et de gouvernements du G20 ont publié leur [Déclaration des Dirigeants et Dirigeantes du G20](#), qui comprend un paragraphe complet sur la culture en tant que moteur de transformation des ODD. Ils et elles ont en particulier appelé à progresser en matière d'inclusion de la culture en tant qu'Objectif dédié dans les discussions à venir sur un possible agenda de développement pour l'après-2030.
- I Troisièmement, l'ensemble des États-membres des Nations unies, réunis lors du [Sommet des ODD](#) le 18 septembre 2023, ont réaffirmé le rôle de la culture en tant que facilitateur du développement durable, contribuant à une plus grande efficacité et une plus grande durabilité des politiques et des mesures à tous les niveaux.
- I Les Ministres de la culture de l'Union européenne ont également adopté la [Déclaration de Caceres](#) le 26 septembre 2023, s'engageant à redoubler d'efforts pour faire reconnaître la culture en tant que nouvel Objectif de développement durable.
- I Le 30 November 2023, le Sommet Culture de CGLU a réaffirmé, dans la [Déclaration de Dublin](#), l'engagement des villes et des gouvernements locaux et régionaux en faveur d'un Objectif Culture.

En septembre 2024, les ministres de la culture du G7 ont publié [la Déclaration Ministérielle « Culture, bien commun de l'humanité et responsabilité commune »](#), dans laquelle ils et elles s'engagement à « promouvoir l'inclusion de la culture en tant qu'objectif dédié dans les discussions à venir sur la manière de faire progresser le développement durable, au-delà de 2030 ».

L'ensemble de ces déclarations indiquent une tendance forte et positive en faveur d'efforts substantiels pour intégrer la culture dans les agendas de développement.

La campagne Culture2030Goal et ses membres sont prêts à accélérer les travaux dans ce domaine, en travaillant notamment en partenariat avec les acteurs pertinents à tous les niveaux. La campagne se réjouit de diriger des programmes de travail intergouvernementaux autour de la réalisation de l'Agenda 2030 et de la mise en œuvre du Pacte pour l'avenir.

Cela comprend la publication d'une proposition approfondie d'un Objectif Culture (en juillet 2025, dans la perspective de la présenter lors de Mondiacult 2025) ; elle s'engage également à explorer la faisabilité d'un Groupe Majeur au sein du système des Nations unies.



I Réseau Arterial

Web : www.arterialafrica.org



I Culture Action Europe

Web : www.cultureactioneurope.org



I ICOMOS - Conseil international des monuments et des sites

Web : www.icomos.org



I IFCCD-FICDC - Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle

Web : www.ficdc.org



I IFLA - Fédération Internationale des Associations de Bibliothèques et Institutions

Web : www.ifla.org



I IMC-CIM - Conseil International de la Musique

Web : www.imc-cim.org



I Commission culture de CGLU (Cités et Gouvernements Locaux Unis) - Agenda 21 de la culture

Web : www.agenda21culture.net



DÉCLARATION
#CULTURE2030GOAL
LA CULTURE DANS LE
PACTE POUR L'AVENIR

Campagne Culture 2030 Goal :
Contact : info@culture2030goal.net
www.culture2030goal.net

#CULTURE2030GOAL